

Sommet de la famille

VERS UN VÉRITABLE QUÉBEC FAMILLE



BILAN DU PREMIER SOMMET DE LA FAMILLE

14-15 Mai 2018, Saint-Hyacinthe

Une initiative de



Sommet de la famille

Équipe du Sommet de la famille

Caroline Chassé
Mathieu Gagné
Anik Lapointe
Josée Massicotte
Richard Messier
Mariève Paradis
Marie Rhéaume
Raymond Villeneuve

Photographies

Louis-Étienne Doré

Graphisme et mise en page

Christian Bélanger



6200, boulevard Taschereau,
bureau 408, Brossard (Québec) J4W 3J8

Téléphone : 450 812-9465

Télécopieur : 450 466-6838

Courriel : info@quebecfamille.org

www.quebecfamille.org



Table des matières

1

**Le Sommet
en bref**

2

**La déclaration
de principes**

4

**Les grands
constats**

6

**Les grands
enjeux**

8

**Les
recommandations**

**URGENT
EN CAM**

Pour une équipe p
Plus de 50 projets
Application mobile
et web

Le sommet en bref

Pour les participants au premier Sommet de la famille, les besoins de la famille sont multiples. Toutes leurs activités sont imbriquées dans une gestion du quotidien qui est complexe. Conciliation famille-travail-études, réussite éducative des enfants, santé et prévention, soutien aux proches aidants, égalité des pères et des mères, solidarité intergénérationnelle, les enjeux auxquels les familles font face sont nombreux. La poursuite du développement social du Québec impose maintenant de se donner une vision d'ensemble qui permette de traiter les enjeux des familles dans leur globalité.

Faits saillants

350 participants

Près de **400** recommandations

78 recommandations prioritaires

Annonce du ministère de la Famille sur des nouvelles sommes pour les organismes familles, un signe de la confiance renouvelée envers les organisations communautaires (33,4M pour la pérennisation du financement pour les organismes Famille et les haltes- garderies et 5,7M pour sensibiliser les parents, les examens de la vue, un service de géolocalisation des organismes Famille)

L'ouverture du **président de l'UMQ** à travailler avec le Réseau pour un Québec famille afin de **mieux intégrer les services de proximité**, aussi une très bonne nouvelle.

Les objectifs

- 1 Réunir** les organisations qui travaillent avec les familles
- 2 Élaborer** des propositions concrètes en vue d'améliorer le soutien aux responsabilités parentales
- 3 Trouver** des mécanismes qui permettraient de briser les silos entre les services offerts aux familles
- 4 Établir** un lien de crédibilité auprès du ministre de la Famille, des représentants des partis politiques et de l'UMQ



La déclaration de principes

Un véritable Québec Famille c'est un Québec...

- Qui reconnaît la nécessité de partager collectivement le fardeau financier qui incombe aux familles.
- Qui reconnaît que l'action des familles bénéficie à toute la société.
- Qui accorde des crédits d'impôt bonifiés, notamment, pour les proches aidants.
- Qui dispose d'une fiscalité municipale revue pour qu'il y ait plus de services de proximité offerts aux familles.
- Qui protège la stabilité financière et économique des familles en mettant en place, par exemple, des programmes pour améliorer la littératie financière des jeunes Québécois, et qui favorise un accès raisonné au crédit pour prévenir le surendettement
- Qui rend disponible davantage de logements sociaux ou abordables
- Qui facilite l'accès au travail pour les personnes les plus vulnérables.
- Qui garantit le droit à toutes les familles de pouvoir concilier la vie de famille avec le travail ou les études.
- Qui renforce le congé parental, notamment pour les pères, et qui accorde davantage de congés de maladie et de vacances.
- Qui met en place des mécanismes transversaux pour assurer une réponse constante et efficace aux besoins des familles
- Qui intègre tout cela dans une politique familiale actualisée qui serait mise en œuvre par de nouveaux outils de concertation nationale, en travaillant en étroite collaboration avec des concertations régionales et locales renforcées.
- Qui s'engage à offrir un continuum de services adapté aux besoins évolutifs des individus et des familles selon les différents cycles de vie, et ce, de la conception jusqu'au décès.
- Qui garantit un accès égalitaire à toutes les familles à des services adaptés à leurs besoins partout sur le territoire et sans égard à leur statut socioéconomique.
- Qui offre un meilleur financement de ces services, une meilleure promotion de ces services et une meilleure accessibilité à ces services



Martine Desjardins
Animatrice



Alexandre Cusson
(conférencier)
Maire de Drummondville
et président de l'Union des
municipalités du Québec



Raymond Villeneuve
Président du Réseau
pour un Québec Famille



Julie Dostaler
(conférencière)
Directrice générale
d'Avenir d'enfants



Marie Rhéaume
Directrice générale du
Réseau pour un Québec
Famille



Ianick Marcil
(conférencier)
Économiste



Luc Fortin
Ministre de la Famille



Marie Grégoire
(conférencière)
Chroniqueuse et
communicatrice



Les grands constats

Mieux reconnaître le rôle et l'importance des familles, bâtir nos politiques et nos programmes en fonction des besoins réels des familles québécoises, voilà les principaux constats du Sommet sur la famille organisé par le Réseau pour un Québec Famille.

Ces constats reposent sur un postulat fondamental :

La famille est l'acteur économique le plus important. C'est un acteur social de premier plan, que ce soit en matière d'éducation, de santé, d'entraide, de loisirs, de culture. Elle agit comme principal relayeur pour un grand nombre de services publics adressés aux citoyens. Les politiques publiques et les programmes gouvernementaux et communautaires doivent être organisés pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Or, les participants au Sommet ont constaté que les mesures pour soutenir les parents ne sont pas conçues globalement. Il y a une multitude de programmes, de stratégies, la plupart organisés en silos par des ministères et des organisations qui ne coordonnent pas leurs efforts, ce qui ne permet pas de soutenir efficacement les parents, de favoriser l'égalité des chances pour tous, de s'assurer que chaque enfant du Québec puisse réaliser son propre potentiel et de mieux accompagner les aînés. La multiplicité des programmes, le fait qu'ils soient peu connus des familles au moment où celles-ci se retrouvent en situation de crise, rendent très difficile leur accès.

La société québécoise évolue rapidement. L'importance d'agir tôt pour le développement des enfants, l'émergence des valeurs et des attentes des milléniaux qui veulent s'investir plus auprès de leur famille, la pénurie de main-d'œuvre qui met en évidence l'importance de se doter d'une stratégie de conciliation famille-travail-études efficace ou le vieillissement de la population qui met une pression énorme sur le système de santé font en sorte qu'il est maintenant nécessaire d'améliorer notre façon d'agir collectivement.

Il y a 21 ans, le Québec s'est doté, notamment avec la création des Centres de la petite enfance, d'une véritable politique publique efficace pour favoriser le développement des jeunes enfants et l'intégration des femmes sur le marché du travail. Il y a 12 ans, le Régime québécois d'assurance parentale était créé. Ces deux politiques phares ont largement démontré qu'intervenir pour mieux soutenir les parents a des impacts très significatifs sur le développement du Québec.

Pour les participants au Sommet de la famille, le moment est venu de nous doter d'une nouvelle politique publique globale afin de faire un nouveau pas vers une société qui permet à chaque famille d'avoir une vie plus équilibrée, plus humaine et qui soit en mesure de mieux soutenir celles qui ont des besoins particuliers, dont les principaux objectifs seraient de mieux coordonner et de bonifier les efforts en faveur des familles aux différents âges de la vie.





Les grands enjeux

Les grands enjeux identifiés lors des ateliers au Sommet sur la famille

- Inciter les décideurs politiques à changer de paradigme afin de concevoir leurs politiques publiques en fonction des besoins réels des familles plutôt que de la gestion de programmes
- Briser les silos, particulièrement entre les ministères de la Famille, de l'Éducation et de la Santé
- Mettre en place des outils de concertation capables de coordonner les efforts entre le gouvernement, les municipalités et les organismes communautaires
- Soutenir des initiatives communautaires et institutionnelles visant à repérer le plus tôt possible des problématiques dans le développement des enfants
- Renouveler rapidement la politique de périnatalité et s'assurer que des services complets soient disponibles dans l'ensemble du Québec en facilitant l'implantation de Centres de ressources périnatales
- Assurer un continuum de services à travers les cycles de vie
- Faire en sorte que l'agir tôt soit considéré comme un objectif national majeur de la société québécoise
- Mettre en œuvre les stratégies pour faciliter l'engagement des pères dès la conception
- Favoriser la référence aux organismes communautaires et aux CRP par les médecins, pharmaciens, infirmières, travailleurs sociaux
- Favoriser un meilleur accès aux services par la mise en place d'une panoplie de mesures allant d'un accès plus rapide aux services de santé, à la création de cliniques infirmières, à la révision des horaires des services, à l'émergence de programmes de soutien des parents à domicile
- Augmenter le financement à la mission des organisations œuvrant dans le continuum de services, de la conception au décès, afin de développer une offre de services mieux adaptée à la réalité locale et capable de rejoindre une clientèle plus large



Les recommandations

Les participants au Sommet sur la Famille ont formulé près de 400 résolutions. Parmi celles-ci, 78 ont été identifiées comme pouvant servir de base pour étayer les revendications formelles que le Réseau pour un Québec Famille proposera lors de la prochaine campagne électorale.



1

Mieux coordonner
les interventions
de soutien aux
responsabilités
familiales

2

Mieux soutenir
économiquement
les familles

3

Agir tôt pour
assurer le
développement de
tous les enfants

4

Améliorer l'accès
aux services de
santé

5

Assurer des services
de garde de qualité

6

Favoriser
rapidement la
conciliation
famille-travail-
études

7

Intervenir auprès
des adolescents et
des jeunes adultes

8

Développer
le soutien
intergénérationnel

9

Assurer la
valorisation et
le soutien à une
diversité de formes
et de rôle familiaux

10

Assurer
l'organisation et
le financement
adéquat des services
communautaires

11

Développer les
environnements
favorables aux
familles

1. Mieux coordonner les interventions de soutien aux responsabilités familiales

Briser les silos, coordonner l'action entre le Gouvernement, les municipalités, les commissions scolaires et les différents groupes sociaux et communautaires constitue l'élément le plus urgent à mettre en place pour soutenir les parents.

Chaque année, des millions de dollars sont investis pour répondre aux besoins, mais le manque de coordination rend l'accès difficile et confus, ne permet pas de soutenir adéquatement les familles et fait en sorte que chaque action individuelle ne peut servir de levier dans la résolution des problématiques.

Pour les participants au Sommet, la création d'une Stratégie nationale famille devrait :

- + Intégrer sous une même direction les différentes stratégies gouvernementales existantes comme la Politique de la périnatalité, la Politique de réussite éducative, la Stratégie 0-8 ans, le programme des maternelles 4 ans, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers, etc.
- + Mettre en place des mécanismes qui feraient en sorte que chaque politique gouvernementale soit soumise à une évaluation de l'impact sur la vie des familles.
- + Créer une Table nationale Famille regroupant notamment les organisations nationales qui œuvrent auprès des familles, des intervenants de la société civile, tous les ministères, les commissions scolaires et les associations municipales.
- + Soutenir la mise en place de tables régionales de développement social composées de responsables des questions familiales (élus), de fonctionnaires à la famille, d'organismes du milieu, de commissions scolaires, des CIUSS et CISSS, de citoyens, du milieu des affaires, et ceci, basé sur le partage des pouvoirs.
- + Créer une Commission parlementaire permanente de la famille.
- + Recréer le Conseil de la famille et des âges de la vie.
- + Assurer le développement du programme 211 et systématiser la création de postes d'intervenants pivots sur tout le territoire.
- + Offrir aux intervenants des services sociaux, de la santé, de l'éducation et des municipalités une formation en collectivité (et non en silos), interculturelle, non genrée et non stéréotypée, portant sur les nouvelles réalités familiales et les attentes des parents (formation continue).

2. Mieux soutenir économiquement les familles

Une Stratégie nationale de la Famille devrait proposer de regarder le soutien économique des familles d'une manière globale.

Pour les participants au Sommet, les services directs aux familles sont nettement préférables à des diminutions d'impôt qui ont un impact limité sur les finances familiales.

Si plusieurs crédits d'impôts et programmes économiques sont offerts par le Gouvernement du Québec, l'expérience quotidienne des participants avec les familles permet d'identifier certaines mesures particulières qui leur seraient nécessaires :

- + Privilégier les services aux familles plutôt qu'accorder des diminutions d'impôts lorsque celles-ci sont peu significatives.
- + Augmenter le crédit d'impôt pour les frais médicaux pour les familles ayant un enfant à besoin particulier et pour les personnes de 65 ans et plus.
- + Augmenter à 5 000 \$ la prestation de décès et la rendre non imposable.
- + Augmenter le crédit d'impôt pour aidant naturel de 1007\$ (largement insuffisant) à 5 000 \$.
- + Accélérer le développement des programmes de logements sociaux, obliger des promoteurs à construire un minimum d'habitation à prix modique pour tout nouveau projet, favoriser l'émergence de nouveaux modèles de copropriété et améliorer les mesures facilitant l'accession à la propriété pour les familles en octroyant un crédit d'impôt bonifié pour les familles avec enfants.
- + Créer un fonds de dépannage pour permettre de soutenir certaines familles lors de situations d'urgence.



3. Agir tôt pour assurer le développement de tous les enfants

Un consensus social existe au Québec sur l'importance d'agir tôt pour assurer le développement de chaque enfant. Déjà plusieurs interventions sont faites en ce sens, mais pour les participants au Sommet, il existe plusieurs chantiers à mettre en œuvre pour agir efficacement :

- + Bonifier le Régime québécois d'assurance parentale :
 - + Augmenter le nombre de semaines de prestations de 3 semaines afin d'allonger le congé pour les pères à 8 semaines.
 - + Offrir la possibilité de réserver une banque d'heures qui pourraient être prises au cours des premières années de vie de l'enfant.
 - + Augmenter graduellement à 10 le nombre de congés payés pour responsabilités familiales et permettre que ces derniers soient fractionnables (possibilité de prendre une demi-journée)
 - + Bonifier les prestations du RQAP en tenant en compte le revenu familial
- + Renouveler la Politique en périnatalité :
 - + Implanter l'avis de grossesse comme point de départ
 - + Assurer la présence de dans toutes les régions du Québec
 - + Prioriser les investissements pour soutenir les parents lors de la grossesse et pendant les 5 premières années de vie. Services diversifiés, universels, sans égard au statut socioéconomique
 - + Accroître le nombre de maisons de naissance
 - + Adapter, en période périnatale, les pratiques, les interventions et les services offerts dans le réseau SSS et leurs partenaires de façon à accueillir et favoriser l'engagement des pères envers leurs jeunes enfants
 - + Implanter des cours de préparation à la parentalité dans les cours prénataux offerts dans le réseau public.
- + Soutenir la mise en œuvre et le déploiement au Québec d'un continuum de services concertés en orthophonie communautaire tel que défini par le GTM-ODL. Agir en amont pour réduire la pression sur les spécialistes et alléger les listes d'attente.
- + Soutenir des initiatives communautaires et institutionnelles visant à repérer le plus tôt possible des problématiques dans le développement des jeunes enfants et proposer un continuum de services préventifs impliquant l'ensemble des services de première ligne (groupes de médecine familiale, organismes communautaires, services de garde éducatifs, CISSS) en incluant les services de répit et de soutien psychologique aux parents.
- + Assurer le financement à long terme de la stratégie de mobilisation des communautés.
- + Accélérer la mise en place de mesures favorisant la réussite éducative dès le plus jeune âge afin de favoriser la persévérance scolaire.

4. Améliorer l'accès aux services de santé

L'accès aux services de santé est assurément l'une des grandes préoccupations des familles québécoises. Les temps d'attente pour obtenir un diagnostic et un traitement adapté, tout comme les heures de disponibilités des médecins dans les cliniques médicales sans rendez-vous, sont des problèmes récurrents qui demandent des interventions significatives.

Les participants au Sommet demandent que soient incluses dans une stratégie globale en faveur de la famille les propositions suivantes :

- + Réinvestir dans la mission originale des CLSC.
- + Soutenir des initiatives communautaires et institutionnelles visant à repérer le plus tôt possible d'éventuelles problématiques dans le développement des enfants et à s'assurer d'une intervention adéquate.
- + Mettre en place des mécanismes de coordination entre les organisations communautaires, les services de santé et les services sociaux.
- + Exiger un accès privilégié et prioritaire aux médecins pour les jeunes enfants, les enfants à besoins particuliers et les personnes accompagnées de proche aidant.
- + Implanter des cliniques infirmières sur tout le territoire.
- + Inclure dans les programmes de formation continue des médecins, des pharmaciens et des travailleurs sociaux, des cours sur les services offerts par le communautaire dans leur communauté et favoriser la référence des familles à ces groupes.
- + Fournir gratuitement les soins dentaires jusqu'à 18 ans.



5. Assurer des services de garde de qualité

Les services de garde sont un service essentiel pour les parents. Pour les participants au Sommet, il faut faire des ajustements pour bien répondre aux besoins des parents et ainsi :

- + Assurer l'accès de chaque enfant à un service de garde éducatif de qualité à un tarif universel.
- + Reconnaître les haltes-garderies communautaires comme partenaires répondant aux besoins diversifiés des parents et les financer adéquatement.
- + Rendre gratuit le service de garde scolaire du midi.
- + Développer des services de garde aux horaires flexibles pour les travailleurs qui ont des horaires atypiques, les soirs ou les fins de semaine, tout en maintenant de bas tarifs.
- + Soutenir financièrement les services de garde offerts dans les camps de jour afin d'éviter des frais supplémentaires pour les parents.
- + Soutenir la conception et la mise en œuvre d'un programme récréatif et éducatif de qualité pour les services de garde en milieu scolaire (SGMS). Soutenir leur accessibilité pour les familles de milieu défavorisé. Revoir les horaires pour offrir davantage de flexibilité, tout en uniformisant les services et en rendant le transport plus accessible.



6. Favoriser rapidement la conciliation famille-travail-études

Les problématiques liées à la conciliation famille-travail-études touchent pratiquement tous les citoyens du Québec. Les familles veulent plus de temps pour s'investir dans leur rôle de parents, que ce soit pour soutenir les aînés ou tout simplement pour avoir une vie moins stressante.

Le Gouvernement du Québec propose de faire passer à trois le nombre d'années de service requis pour bénéficier de trois semaines de vacances annuelles. La réforme de la Loi sur les normes du travail prévoit réduire à deux le nombre d'heures supplémentaires travail qu'un employeur peut imposer quotidiennement. La période d'absence déjà permise de 12 semaines passerait à 16 semaines lorsque la présence d'un salarié est requise à cause de l'état de santé d'un proche, sur une période de 12 mois. Ce congé passerait à 36 semaines lorsque le proche est un enfant mineur. La loi accorderait aussi deux jours de congés payés par année pour assumer ses obligations parentales.

Les participants au Sommet demandent d'aller plus loin que ces mesures et de:

- + Proposer un projet de loi pour obliger les employeurs à fournir un horaire de travail au moins cinq jours en avance.
- + Faire passer le nombre de jours de congés payés pour obligations familiales de 2 à 10 par année.
- + Identifier les meilleures pratiques en matière de conciliation et reconnaître les entreprises qui s'engagent à les appliquer. Leur offrir un programme d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures.
- + Faire une campagne sociétale sur la CFTE pour inciter les travailleurs à utiliser les mesures auxquelles ils ont droit.
- + Offrir des activités en pratique libre pour faciliter la conciliation travail-famille-loisirs; ainsi les familles pourront se présenter aux activités lorsqu'elles le peuvent et le veulent, sans avoir à s'engager, pour faciliter la gestion des horaires.
- + Mettre en place des infrastructures sécuritaires pour que les enfants puissent aller à l'école seuls en toute sécurité : dos d'âne, brigadiers, trottoirs, etc.
- + Mesurer annuellement l'évolution de l'implantation des mesures de conciliation famille-travail-études pour adapter ces actions aux besoins réels des familles.
- + Favoriser la mise en place de mesures concrètes de conciliation famille-travail-études dans tous les milieux et particulièrement dans ceux majoritairement masculins afin de favoriser une parentalité plus égalitaire.

7. Intervenir auprès des adolescents et des jeunes adultes

Les programmes pour aider les adolescents et leur famille sont peu nombreux alors que c'est un des âges de la vie qui met particulièrement les familles au défi.

Les participants au Sommet recommandent de :

- + Mettre en place une stratégie pour intervenir auprès des 9 à 18 ans, particulièrement en prévention (santé mentale, relations hommes/femmes, gang de rue, toxicomanie, etc.).
- + Concevoir de véritables programmes de soutien pour les familles ayant de jeunes adultes avec des handicaps importants.
- + Financer la recherche sur les autres tranches d'âges que la petite enfance.





8. Développer le soutien intergénérationnel

Le vieillissement de la population, la volonté des aînés de demeurer à leur domicile et la difficulté du ministère de la Santé de répondre adéquatement aux personnes en perte d'autonomie nécessitent de plus en plus une prise en charge des parents âgés par leur famille.

Outre le soutien financier supplémentaire demandé pour les proches aidants, les participants au Sommet suggèrent de :

- + Amorcer un programme de recherche pour élaborer les bases d'un « Régime québécois d'assurance aînés : Prendre soin de ses parents » qui pourrait notamment permettre de créer un congé pour s'occuper de ses parents.
- + Favoriser l'implantation de CPE dans certaines résidences pour personnes âgées.
- + Accorder des avantages fiscaux aux familles qui prennent en charge leurs parents (concept de « parents à charge »).
- + Faciliter la création de résidences intergénérationnelles (incitatifs fiscaux, etc.).
- + Permettre, sous condition, aux familles d'avoir accès au dossier médical des aînés afin de faciliter leur travail de proches aidants.

9. Assurer la valorisation et le soutien à une diversité de formes et de rôle familiaux

En une génération à peine, les familles québécoises se sont profondément transformées. Au modèle traditionnel unique de la famille nucléaire s'est ajoutée toute une panoplie de nouveaux modèles : familles monoparentales, recomposées, homoparentales, etc. À l'intérieur des familles, les rôles se transforment également. Les pères sont dorénavant impliqués au même titre que les mères auprès des enfants. De façon générale, ces changements s'inscrivent dans un mouvement qui recherche une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Bref, les familles changent, mais ont souvent l'impression que la société tarde à s'adapter.

Les participants au Sommet recommandent de :

- + Accélérer les procédures de mise à jour du droit de la famille pour tenir compte des nouvelles réalités familiales (homoparentalité, pluriparentalité, parents transgenres, etc.) et y inclure l'obligation de procéder à une révision tous les 10 ans.
- + Demander au ministère de l'Immigration de soutenir les organismes communautaires Famille dans le développement et la mise en œuvre d'activités d'intégration des personnes immigrantes.
- + Réaliser et diffuser une campagne sociétale pour valoriser les différentes formes familiales.
- + Utiliser des libellés inclusifs pour tous les types de familles dans les documents officiels et gouvernementaux.
- + Appliquer une loi lors de la construction de nouveaux bâtiments pour obliger l'installation de tables à langer dans les toilettes pour hommes. Changer le nom des salles d'allaitement pour que les papas puissent y donner un biberon.



10. Assurer l'organisation et le financement adéquat des services communautaires

La société québécoise a mis en place tout un réseau d'organismes communautaires qui interviennent au quotidien pour soutenir et accompagner les familles dans une multitude de besoins. Ce réseau est une des pièces maîtresses du filet social québécois et l'expertise qui s'y est développée constitue un actif précieux. Le secteur communautaire est toutefois durement éprouvé par un manque d'investissement chronique et doit aujourd'hui repenser plusieurs de ses façons de faire pour pouvoir poursuivre sa mission et demeurer un acteur dynamique qui contribue à l'avancement de la société. Parallèlement, la société change et le concept de communauté prend un sens différent pour la nouvelle génération, ce qui amène les organismes communautaires à devoir repositionner leurs actions et à communiquer différemment. Les participants recommandent :

- + Que le rôle, l'importance et les mandats des organismes communautaires Famille (OCF) soient confirmés dans la Stratégie nationale de la famille plus particulièrement en les reconnaissant comme faisant partie intégrante du filet de sécurité sociale québécois.
- + D'assurer un financement adéquat aux organismes qui soutiennent les familles afin de créer les conditions pour que leurs services puissent être offerts à l'ensemble de celles-ci, tout en s'assurant de rejoindre celles qui sont en situation de vulnérabilité (universalisme proportionné).
- + De privilégier le financement des organisations à la mission, leur permettant de répondre adéquatement à la diversité de besoins. Assurer un mécanisme de soutien financier pour répondre à de nouveaux besoins visant à repérer le plus tôt possible des problématiques dans le développement des enfants.
- + De réaliser une étude sur les impacts économiques et sociaux du travail des organismes œuvrant dans les communautés.
- + Que le ministère de la Famille diffuse une campagne sociétale pour faire la promotion des milieux de vie que sont les OCF pour les familles.
- + D'inclure dans les programmes de financement des organismes communautaires les sommes requises pour l'entretien des infrastructures logeant ces organisations.
- + De favoriser l'émergence de centres multidisciplinaires afin d'offrir l'ensemble des services aux familles en un seul endroit facile d'accès. À défaut de mettre en place ces centres, financer la création d'un guichet unique d'information pour accompagner les parents dans leur recherche de services (exemple service 2-1-1).
- + De soutenir les OCF et tous les organismes offrant du soutien aux familles pour le développement et la mise en œuvre d'activités d'intégration des familles immigrantes.
- + De structurer les relations entre les groupes œuvrant dans les communautés et les services gouvernementaux (services de santé et services sociaux) de manière à maximiser l'impact sur les familles.
- + D'accroître le soutien aux pères en difficulté et à leurs enfants par un meilleur financement des organismes communautaires qui leur sont dédiés et par une meilleure offre de services dans le réseau de la santé et des services sociaux.
- + De soutenir adéquatement les groupes communautaires qui interviennent dans des domaines spécialisés comme les troubles envahissants du développement, l'intimidation, la santé mentale, les fugues, etc.
- + De mettre en œuvre des projets d'expérimentation pour adapter les pratiques communautaires aux besoins des familles actuelles.

11. Développer les environnements favorables aux familles

Le choix d'un milieu de vie est une décision fondamentale pour une famille. De plus en plus, les familles, particulièrement chez les plus jeunes, veulent des milieux de vie adaptés à leurs besoins. Elles veulent des installations et des services qui leur permettent de vivre sainement et de pratiquer des loisirs, mais aussi d'éduquer leurs enfants et de participer à la vie collective. Les familles, c'est l'âme d'une communauté. Les administrations municipales, très proches des citoyens, sont appelées à jouer un rôle direct dans la création des environnements qui favorisent une vie de famille plus épanouissante.

La grande majorité des besoins exprimés par les familles concernent les services de proximité. Dans la foulée de la loi faisant des municipalités des gouvernements de proximité, une Stratégie nationale de la Famille pourrait leur confier le rôle d'animer et de coordonner les services aux familles.

Dans ce contexte, les participants au Sommet recommandent :

- + Soutenir la mise en œuvre, dans toutes les municipalités, d'une stratégie familiale municipale concertée qui inclut tous les éléments d'une vision globale de la qualité de vie des familles en finançant une ressource dédiée à la concertation famille.
- + Reconnaître les politiques familiales municipales (PFM), la politique Municipalité amie des aînés (MADA) et la démarche Municipalité amie des enfants (MAE) comme étant des leviers de premier plan pour mobiliser et concerter les communautés locales.
- + Soutenir les municipalités pour la mise en place d'une Stratégie famille municipale qui met la famille au centre d'une approche globale de développement des communautés.
- + Développer le transport collectif et alternatif en région.
- + Appuyer les initiatives favorisant l'autonomie des familles (ex. : jardins communautaires, cuisines collectives, etc.).
- + Accorder les sommes requises pour que les municipalités puissent intégrer des services de proximité pour les familles, ce qui optimisera le panier de services offerts aux familles.
- + Prévoir un poste de chargé de projet à la famille pour l'arrimage intermunicipal.



